

Egg Farmers of New Brunswick Les producteurs d'oeufs du Nouveau-Brunswick

1300 rue Hanwell Road • Suite 1 • Fredericton, N.-B. • E3C 1A7 Phone: 506-458-8885 • Fax: 506-453-0645 • www.nbegg.ca

Le 28 octobre 2024

Membres Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international Sénat du Canada Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Par courriel: AEFA@SEN.PARL.GC.CA

Objet : Projet de loi C-282, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (gestion de l'offre)

Mesdames, Messieurs,

Au nom des producteurs d'œufs du Nouveau-Brunswick, nous sommes heureux de soumettre le présent mémoire au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international dans le cadre de son étude du projet de loi C-282, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (gestion de l'offre). Nous vous savons gré du travail important que vous accomplissez à cet égard et de cette occasion de présenter notre point de vue. Les sénateurs jouent un rôle essentiel dans la protection de la chaîne alimentaire nationale, et nous comptons sur vous et vos collègues pour faire avancer ce projet de loi indispensable.

Les accords commerciaux contribuent de façon importante à la réalisation du plein potentiel du secteur agricole du Canada. Toutefois, les efforts pour atteindre ces cibles ambitieuses ne doivent pas se faire aux dépens de la stabilité de l'approvisionnement alimentaire et des communautés rurales. Les concessions qui ont été accordées dans l'Accord économique et commercial global, l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste et, récemment, dans l'Accord Canada-États-Unis-Mexique auront des effets considérables sur des milliers de petites entreprises de notre province et sur l'économie canadienne pendant des générations. Le projet de loi C-282 empêchera que la production d'œufs, de volailles et de lait soit encore fragilisée au Canada et garantira que nous pouvons continuer de produire des aliments de base au pays. Des parlementaires de toutes les allégeances se rendent compte que le projet de loi C-282 représente un moyen important de protéger le système de gestion de l'offre du Canada.

Nous sommes tout à fait favorables à l'idée que le Canada mette à profit son héritage commercial de longue date et qu'il cherche à conclure des ententes avantageuses pour les secteurs axés sur l'exportation. Le Canada peut atteindre ces objectifs commerciaux, tout en tenant compte de ses propres réalités. Par un équilibre entre ses intérêts nationaux et ses intérêts sur le plan des exportations, le Canada peut garantir la sécurité alimentaire de ses citoyens et permettre aux communautés de conserver des emplois dont elles ont grandement besoin. En fait, au Nouveau-Brunswick, un quart des recettes monétaires agricoles provient d'exploitations agricoles soumises à la gestion de l'offre. Notre secteur soutient l'équivalent de 1 515 emplois au Canada atlantique et génère des recettes fiscales de 23 millions de dollars par année. Ces retombées économiques sont essentielles pour le Nouveau-Brunswick et l'ensemble de l'économie canadienne.

Nous remercions le Comité pour le dévouement avec lequel il soutient le gouvernement dans la négociation des accords commerciaux, tout en veillant à ce que le système de gestion de l'offre du Canada continue de profiter aux Canadiens. En adoptant le projet de loi C-282 et en s'assurant que les produits soumis à la gestion de l'offre ne font pas partie des négociations commerciales, les sénateurs montrent aux Canadiens qu'ils comprennent le caractère unique du secteur agricole du Canada et qu'ils appuient les communautés rurales.

En vous remerciant de votre temps et de votre attention, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Hans Kristensen, président